

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 09 MARS 2020



Présents : Monsieur Lecat, Messieurs Desmarest, Breffel, Littière, Halleur,
Mesdames Perdrieau, Gardinier, Ferro

Absents excusés : Madame Commun, Derenty, Messieurs Braule, Chevalier

Absents excusés et représentés : Monsieur Six, (pouvoir à Monsieur Lecat)

Monsieur Desmarest a été nommé secrétaire.

ADHESION A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE PORTEE PAR LA CAF

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de Convention Territoriale Globale proposée par la Cnaf et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

PRINCIPE DE FISCALISATION - SIVOC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fiscaliser la contribution communale.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA M49 (Budget de l'Assainissement)

Section d'exploitation : excédent de 23978.13 €

Section d'investissement : excédent de 6 844.89 Euros

Excédent global : 30823.02 Euros

Voté à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement : excédent de 62468.09 Euros

Section d'investissement : excédent de 71487.07 Euros

Excédent global : 133955.16 Euros

Voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement : 521505.48 euros en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 158976.02 euros en dépenses et en recettes

Voté à l'unanimité

TAUX DES TROIS TAXES : identiques à 2019

- Commune Taxe d'habitation : 3.58 %
- Foncier bâti : 12.50 %
- Foncier non bâti : 47.30 %

Voté à l'unanimité

RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS – M49

Le Conseil Municipal, ouï les explications de Monsieur Le Maire, décide à l'unanimité de ne pas appliquer ce mécanisme comptable pour la Commune de Rethondes (Service Assainissement pour l'année 2020).

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GRDF

Le Conseil Municipal adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz. Cette redevance s'élève à la somme de 217,55 euros pour l'année 2019.

COTISATION AACFA

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Association des Anciens Combattants Franco-Américains pour un montant de 22 euros à l'année. Cette somme sera prévue au budget primitif de 2020.

CELEBRATION DE L'HONORARIAT DE MONSIEUR GERARD DESMAREST

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de l'EARL Delsaux qui s'élève à la somme de 148,50 euros.

ASSURANCE MACIF LOCAL ET ACTIVITES RCR

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour un montant de 226,66 euros pour l'achat de matériel au racing Club de Rethondes.

APPEL A COTISATION POUR 2020 DU SMIOCE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de régler la somme de 264,10 euros correspondant au montant de la cotisation 2020.

SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX

Règlement du mémoire pour la somme de 827.05 €.

TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de EIRL Grandiere pour l'isolation thermique du logement situé 1 rue Paul Arnoult, pour un montant de 12 327,12 euros TTC.

SUBVENTION COMITE DES FÊTES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention pour 2020 de 5 620 €.

EMBAUCHES EXCEPTIONNELLES LIEES A LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le recrutement de deux personnes et la signature des contrats correspondants.

Fait à Rethondes, le 11 mars 2020

Le Maire,

